



Paroisse Saint-Jean
Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du
16 novembre 2014

à 11h00 dans l'église de Montriond
(à l'issue du culte court de 10h00)

Présidence : Mme Catherine Hirsch

Excusés : Mmes Claire Aeschimann, Elisabeth Bez, Saskia Vuillomenet
Soeur Annick Bravais
MM. Emmanuel Bez, Olivier Ramambason et André Rochat

Procès-verbal : M. Charles Bagaini

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de l'assemblée et principes constitutifs
- 2 Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et de l'assemblée d'élection du 18 mars 2014
- 3 Présentation du budget 2015
- 4 Préavis de la Commission de gestion et des finances
- 5 Adoption du budget 2015
- 6 Nouveaux horaires des cultes
- 7 Informations sur les travaux du Synode
- 8 Message du Conseil régional
- 9 Un groupe de la Paroisse se présente
- 10 Divers et propositions individuelles

1	<p>La présidente souhaite la bienvenue aux participantes et participants à cette assemblée ordinaire, la première de cette nouvelle législature. Cette bienvenue s'adresse aussi à M. Olivier Tavel, à la fois paroissien de Saint-Jean et répondant du Conseil régional pour notre paroisse.</p> <p>Application des dispositions de l'art. 99 du règlement ecclésiastique (RE) : les personnes présentes viennent de participer au culte et à la sainte cène. De plus, les Principes constitutifs de l'EERV ont été mis à la disposition de chacun sous forme écrite avant l'ouverture de l'assemblée. Cela étant, nous renonçons à la prière. Par contre, la présidente lit intégralement les art. 1, 2 et 12 de ces Principes.</p> <p>La date de l'assemblée et l'ordre du jour ont été annoncés dans le délai réglementaire selon le mode habituel (annonces aux cultes, Bonne Nouvelle, affichage dans les vitrines paroissiales et site Internet paroissial). L'ordre du jour ne donne lieu à aucune remarque. Nous pouvons donc siéger valablement.</p> <p>Mme C. Hirsch rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la teneur des art. 15 et 16 RE qui définissent la composition de l'assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile, - que les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le bulletin secret, - qu'elle-même et les membres du Conseil paroissial ne participent pas aux votes (RE art. 100). <p>Mme Evelyne Anstett et M. Jean-Michel Fonjallaz acceptent la fonction de scrutateurs.</p> <p>L'assemblée est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 23 personnes avec droit de vote 5 personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile avec droit de vote 8 personnes <u>sans</u> droit de vote (RE art. 100) (7 membres du Conseil paroissial et la présidente de l'assemblée) 1 visiteur <u>sans</u> droit de vote 37 Total 	<p><i>Ouverture de l'assemblée</i></p> <p><i>Principes constitutifs</i></p> <p><i>Présences</i></p>
---	---	---

2	<p>Les procès-verbaux étaient à disposition au secrétariat paroissial aux trois dates mentionnées dans la convocation et 30 minutes avant le début du culte de ce dimanche. En outre, ils pouvaient être lus sur le site Internet de la paroisse. Leur lecture n'est pas demandée et ils ne font l'objet d'aucune remarque. Avec une abstention, ils sont adoptés à l'unanimité, avec remerciements à leur auteur.</p>	<p><i>Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et de l'assemblée d'élection du 18 mars 2014</i></p>
3	<p>M. J.-M. Vanescote, trésorier, commente les principaux éléments du budget 2015.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Dépenses courantes</u> Les montants budgétés pour 2014 sont pratiquement reconduits pour le budget 2015. La contribution régionale et cantonale est en légère diminution du fait de l'abandon de la partie volontaire instaurée il y a peu de temps. Les frais découlant des 3 journées d'offrande diminueront d'environ 60% par rapport au montant réalisé en 2013. Cette économie est en bonne partie possible grâce à l'abandon de l'impression de documents d'information coûteux. 2. <u>Recettes courantes</u> Une certaine prudence est de mise au niveau des services funèbres, dont les recettes sont toujours difficiles à prévoir. Une augmentation est attendue au poste <i>Engagements</i> grâce à l'envoi, pour la première fois, du calendrier EERV 2015 aux 4000 ménages de notre paroisse. Calendrier qui comportera à nouveau 12 bulletins de versement. Les autres postes n'enregistrent aucun changement par rapport au budget 2014. 3. <u>Excédent de dépenses courantes</u> L'excédent de dépenses courantes prévu pour 2015 sera de 11'000.- (au lieu des 20'800.- prévus pour 2014). 4. <u>Déficit courant</u> Il sera de 11'000.- en 2015, soit en principe 50% inférieur à celui attendu pour 2014. 5. <u>Projets spécifiques</u> Un montant de 1'000.- est prévu pour un éventuel renouvellement informatique au secrétariat. 6. <u>Résultat final</u> Il bouclera avec un déficit budgété de 12'000.- (au lieu de 22'300.- pour 2014). <p>A la question de savoir comment la paroisse éponge ses déficits permanents, le trésorier répond que nous avons pu, jusqu'à maintenant, tirer profit de legs et de dons importants reçus il y a plusieurs années déjà. Mais cette fortune est en diminution constante et nous devons d'ores et déjà dire que nous ne pourrons bientôt plus compter sur ces réserves.</p> <p>M. O. Tavel souligne que cette préoccupation est aussi celle de beaucoup de paroisses. Un concept est actuellement en préparation au niveau régional ; nous aurons l'occasion d'y revenir bientôt.</p> <p>La cible Terre Nouvelle reste fixée à 30'000.-. Le trésorier précise qu'il s'agit bien d'une cible <i>garantie</i>.</p> <p>La présidente remercie le trésorier pour son travail précis et très apprécié.</p>	<p><i>Présentation du budget 2015</i></p>
4	<p>Au nom de la Commission de gestion et des finances, Mme L. Vionnet propose à l'assemblée d'adopter le budget 2015 tel que présenté.</p>	<p><i>Préavis de la Commission de gestion et des finances</i></p>
5	<p>Le budget 2015 est adopté par 27 voix et 1 abstention, sans opposition.</p>	<p><i>Adoption du budget 2015</i></p>
6	<p>Le pasteur H. Vienna rappelle l'importante diminution de forces ministérielles intervenue dans notre Région. La nouvelle dotation a nécessité plusieurs réunions des ministres des paroisses de notre Sous-Région (St-François – St-Jacques / Sud Ouest lausannois / St-Jean) en présence du pasteur S. Molla, coordinateur. Les trois conseils paroissiaux se sont également réunis afin de trouver la solution la mieux appropriée au vu des circonstances.</p>	<p><i>Nouveaux horaires des cultes</i></p>

	<p>A ce jour, il ressort principalement ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un seul culte par paroisse aura lieu chaque dimanche matin. ▪ Des exceptions demeureront possibles, notamment lors de fêtes, de cultes d'offrande, etc. ▪ Des cultes uniques en Sous-Région auront lieu, environ 8 – 10 fois par an (p.ex. cultes Terre Nouvelle, cultes tous âges, etc.). ▪ La question est donc de savoir quelle option choisir par rapport à l'horaire des cultes. ▪ Seuls deux ministres seront de service au lieu de trois. ▪ Un ministre assure deux cultes. ▪ Il est renoncé à l'heure traditionnellement fixée à 10h00. <p>Lors de la discussion, il ressort notamment ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le culte régional subsiste, mais une fois par année au lieu de deux. - Le culte du dimanche soir à Saint-Jean à Cour reste inchangé. - La gestion du temps (durée des cultes) devra probablement être repensée. - Une alternance entre 10h00 et 10h45 a déjà été pratiquée durant une partie de l'été 2014. - Pourquoi ne pas prévoir les cultes uniques à 10h30 ? - Dans toute la mesure du possible, une régularité à 10h00 serait souhaitable. - Nous nous acheminons vers une période qui doit être considérée comme un temps d'adaptation et d'essai qui nécessitera un nouveau point de la situation après quelques mois. <p>A l'issue de la présentation et de la discussion, l'assemblée se détermine comme il suit : En présence d'une liberté de choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en faveur du culte à 10h00 : 16 voix ▪ en faveur du culte à 10h30 : 4 voix ▪ Abstentions : 6 	
7	<p>M. M. Dind nous informe sur les travaux du Synode : <u>Session constitutive du 28.06.14</u> Session du début de législature avec élection du Bureau du Synode, du Conseil synodal, de diverses Commissions et de délégués. <u>Synode ordinaire des 7 et 8.11.14</u> M. Dind mentionne brièvement quelques points de l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de législature 2014 – 2019 - Diminution du nombre de cultes dominicaux - Budget 2015, avec un déficit de l'exercice de CHF 376'000.- - Surendettement de l'Espace Culturel des Terreaux (ECT), avec demande du Conseil synodal d'assainir durablement cette situation. Octroi d'une subvention de CHF 200'000.- pour la saison 2016-2017. - Fermeture de la faculté de théologie de Neuchâtel et création de deux postes de théologie pratique dans les facultés de Genève et de Lausanne. 	<p><i>Informations sur les travaux du Synode</i></p>
8	<p>M. Olivier Tavel, nouveau répondant du Conseil régional pour notre paroisse, commente le document « <i>Un nouveau printemps de l'Évangile à Lausanne et Epalinges</i> » remis aux participantes et participants à cette assemblée. L'objectif principal de ce projet est d'accroître le nombre de personnes vivant leur foi en tant que protestants, en mettant en particulier l'accent sur la tranche d'âge de 0 à 40 ans et sur les personnes n'ayant pas vraiment de liens avec l'Église.</p> <p>Huit plateformes œuvreront dans ce but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 plateformes prioritaires - 2 plateformes de nouvelles opportunités - 1 plateforme de soutien - 2 plateformes de services <p>M. Tavel souligne qu'il n'y aura pas de fusions de paroisses mais que les forces ministérielles diminuées impliqueront davantage d'activités en réseau. Le document distribué est le résultat de nombreuses séances et réunions entre ministres et Conseils paroissiaux.</p> <p>Cet exposé ne fait l'objet d'aucune question de la part de l'assemblée. Notre présidente remercie M. Tavel pour sa présentation et pour son engagement en faveur de notre Église et de ses nouveaux défis.</p>	<p><i>Message du Conseil régional</i></p>

9	<p>S'exprimant en tant que répondant de notre paroisse auprès de l'Aumônerie du CHUV pour les accompagnants aux célébrations dominicales à l'hôpital, Ch. Bagaini présente brièvement ce service rendu aux malades. Il met en évidence qu'il ne s'agit pas uniquement d'une présentation mais aussi <u>d'un nouvel appel à l'aide</u>, l'effectif des bénévoles de Saint-Jean devenant très fragile. Il commente brièvement les points essentiels du papillon mis à disposition (v. annexe). Il souligne que notre groupe est sollicité 5 – 6 dimanches répartis tout au long de l'année et dont nous connaissons les dates en novembre déjà. Chacun peut donc s'organiser facilement. De plus, notre équipe accueillera très volontiers de nouvelles forces !</p> <p>Ch. Bagaini conclut en citant un passage d'un document de l'Aumônerie du CHUV mettant en évidence la richesse de la rencontre avec une personne, de l'échange de quelques mots, d'un geste de fraternité. Et aussi de tout ce qu'apporte le partage de ces moments, dans un esprit de solidarité, de recueillement et de communion qui fait du bien à tous, autant au malade qu'à l'accompagnant.</p>	Un groupe de la Paroisse se présente
10 10.1 10.2	<p><u>Résultat de l'échange d'idées à l'issue du culte du dimanche 6 avril 2014 à Montriond</u></p> <p>M. J.-M. Fonjallaz, président du Conseil paroissial, rappelle les propos échangés au mois d'avril ; chacun pouvait s'exprimer au sujet de l'avenir de la Paroisse. Plusieurs idées et avis intéressants illustrant une réelle envie d'amélioration avaient été exprimés. Les problèmes rencontrés depuis dans notre paroisse, notamment à la suite de l'absence simultanée de nos deux ministres, n'ont malheureusement pas permis de progresser. Toutefois, l'envoi, pour la première fois cette année, de 4000 calendriers aux paroissiens (au lieu des 500-600 habituels) devrait avoir un écho que le Conseil paroissial espère positif à divers titres, et pas seulement sur le plan des finances. Le Conseil paroissial est à la disposition de toutes les personnes prêtes à s'engager pour apporter des idées propres à dynamiser la paroisse. Mais il est bien entendu que les ministres sont dispensés, ce travail de réflexion et d'engagement devant avant tout être l'affaire des laïcs.</p> <p><u>Année de la Réforme</u></p> <p>Mme Cl.-L. Corbaz nous informe brièvement au sujet du projet « Lausanne, ville de la Réforme » qui marquera les 500 ans de la Réforme de novembre 2016 à novembre 2017 et aussi sur la perspective d'une nouvelle Nuit des Eglises en 2017.</p>	Divers et propositions individuelles

Avant de passer la parole au pasteur H. Vienna pour la prière, Mme C. Hirsch clôt l'assemblée à 12h30 non sans avoir exprimé sa gratitude aux ministres, au Conseil paroissial et à toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leur savoir-faire pour le bon fonctionnement de la paroisse. Elle remercie aussi les personnes présentes pour leur participation à la vie de notre communauté paroissiale.

PV établi le 18 novembre 2014

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire

Distribution :

- Président du Conseil paroissial, pour transmission de 2 exemplaires au Conseil régional dans un délai de 10 jours dès réception (RE art. 102)
- Président du Conseil paroissial
- Membres du Bureau de l'assemblée paroissiale
- Secrétariat paroissial (pour archives)